



Rapport des commissaires principaux

Nom de l'hippodrome	Woodbine		
Date	Vendredi 15 novembre 2019	Heure de départ	15 h 40
Conditions météorologiques	Course 1 à 8 : Partiellement nuageux (Temp. : 3 °C)		
État de la piste	Type : Tapeta	Turf :	Aucun
Nombre de courses	8		
Chevaux retirés Vétérinaire :	2	Commissaires :	5 Piste :

Commissaire principal	Commissaire associé	Commissaire associé
Fenton Platts	Gunnar Lindberg	Allan Stiff

Rapport sur les courses de la journée : (Zone de l'avant-dernier droit- accidents, amendes, suspensions, objections, disqualifications, remboursements, incidents pertinents, détails globaux, etc., examens de films, courses, réclamations)

Bureau :

Le jockey, Darryl Holland, a reçu sa licence et un récapitulatif de règlements sur la stimulation.

Le jockey, Ismael Mosqueira, a été autorisé à se retirer de ses montures pour la journée.

L'apprenti jockey, Nikki Alderson, a été autorisée à se retirer de ses montures pour la journée.

Examens de films :

Course 4 – 13 novembre 2019. Leo Salles et Dave Moran – Irwin Driedger comme représentant Mr Salles a déclaré avoir eu quelques problèmes avec la vue à cause de la neige et il a cru que son cheval courait tout droit. David Moran a déclaré qu'il avait dû bien retenir et qu'il avait perdu son allure. Il aurait pu finir dans une meilleure position.

L. Salles a reçu une suspension de conduite de trois jours, qui seront déterminés. Il en a été

informé.

Course 4 – Leo Salles – Usage excessif de son fouet, plus de trois frappes successives, lors du dernier droit. La reprise regardée sur le DVD n'était pas concluante de même que notre vue depuis notre tribune. I. Driedger viendra plus tard examiner la vidéo.

Mr Driedger était présent dans la tribune des commissaires, après la Course 2, pour examiner la course de Mr Salles et la stimulation de celui-ci. Nous nous sommes servi de l'angle fourni par la caméra panoramique, qui a montré clairement qu'il y avait un usage excessif du fouet, ce qui constitue une infraction.

Mr Salles a reçu une suspension de conduite d'un jour et une sanction pécuniaire de \$300. C'est sa deuxième infraction en moins d'une année civile. Les jours seront déterminés. Il en a été informé.

Courses :

85 prêts à courir

Course 1 – Rien à signaler.

Course 2 – Enquête des commissaires pour le #1, "Big Rocket Man", (K. Nicholls), 2^e, et pour le #3, "Gideon's Sword", (L. Salles), 3^e, dans le dernier droit. Avis de faute soumis par le jockey du #3 contre le #1, dans le dernier droit. Après l'examen des angles fournis par les caméras panoramique et frontale, le #1 rentre et interfère avec le #3, sur la rampe, aux alentours du poteau de 1/16 de mille. Le #3 doit bien retenir et perd du terrain par rapport au #4 et ensuite il se rétablit pour terminer la course en 3^e position. Le #1 est arrivé en 2^e position et a été placé en 3^e, pour interférence. Avis d'examen émis pour K. Nicholls et L. Salles.

Vidéo pour l'enquête – https://youtu.be/73p9_nXKnll

Course 3 – Rien à signaler.

Course 4 – Rien à signaler.

Course 5 – Rien à signaler.

Course 6 – Enquête des commissaires – Le #10, "Takota", semble avoir obtenu un avantage injuste, comme les barrières des stalles se sont ouvertes avant que le juge au départ ait relâché les barrières, pour un bon départ pour tous les chevaux. Un remboursement complet a été requis. Remboursement de \$117,599. Il recevra l'argent de la bourse.

Vidéo pour l'enquête – <https://youtu.be/4UOJdzRQIEs>

Le #2, "Wine Not Bourbon", a été dépassé dans le virage de fond et il n'a pas terminé la course. Le jockey, L. Salles, a été cité pour usage irresponsable de son fouet dans le dernier droit.

Course 7 – Rien à signaler.

Course 8 – Le #5, "Media Storm", et le #7, "Show me The Prize", sont arrivés en même temps au départ. Rien à signaler pour le reste.

Paris Mutuels : \$2,716,632.

Réclamations :

Course 1 – La réclamation a été soumise pour le #6, “Wind Spun”, et elle a été déclarée nulle, comme il manquait les signatures, tel que stipulé par la règle 12.11 (2).

Course 3 – Le #1, “Call Me Wally”, pour \$19,000, par 1569389 Ont. Inc., entraîneur Mr Drexler.